

Description des travaux de vérification des compteurs

PV FICHE CONSTAT N° 2104-16-06

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de DAKAR,
le 16/04/2025, par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles
par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 36004799
- Marque : HEXING
- Type : HXF300
- Constante d'impulsion : 10.000 imp/KWh
- Rapport TC : /Rapport TP :
- Classe : 0,5S Année : 2021
- Calibre: 3,57,7,1100-230/4,00V; 1(10)A Fréquence: 50Hz
- Indexes : k1 / k2 (k1+k2) Pmax

Installé et utilisé par Mr Ministère de l'intérieur
à l'adresse DAF Cité Police route Malick Sy x Rue b

CONSTATS EXTERNES :

A1 - plombs

- Fils plomb coupé (s)
Fils inexistant

A2 – Scellés du boitier

- Nr. scellés du boitier
Plombs falsifiés
Autres plombs

A3 - Capots

- dévissé
ouvert
cassé
percé

A4 – Ecran LCD

- cassé
eteint

A5 - Raccordements

- Bouclage du compteur
Bouclage des TC
Isolation des TP

CONSTATS INTERNES :

- B1 – Circuit du compteur
Carte Mère manipulé

COMMENTAIRES :

Poste défectueux, attente Vérification n'a pu être effectuée. (TC grille)

Ont approuvé les constats et signé la présente fiche de constat les personnes ci-après :

ENERGIE EXPRESS

SENELEC

CLIENT

Protocole d'étalement des compteurs de la SENELEC

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 16/04/2015 à 12 H 55

L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N°
360014779 Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : Ministère de l'intérieur
- Raison Social :
- Adresse : DAF Cité Police mme Malick Sy x Rue 6
- Type de compteur : HEXING HXF300
- Compte de contrat :

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat)
N° 25.04.16.06 du 16/04/2015:

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

CONFORME

NON CONFORME

aucun jugement : poste défectueux

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESS

SENELEC

LE CLIENT